# SERVICES D'EXPERTISE PSYCHOLÉGALE

#### FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

#### Nature des services

Le psychologue est mandaté par *(préciser le nom de la personne ou de l'organisme mandataire)* pour procéder à une expertise psycholégale à son sujet.

## Demande du mandataire (mandat ou objectifs)

Les services professionnels ont pour but d'éclairer (préciser le nom de la personne ou de l'organisme mandataire) sur (préciser; par exemple, « les capacités parentales »).

## Modèle théorique, approche, outils ou techniques utilisés, processus d'évaluation

(Préciser le déroulement du processus d'expertise, si pertinent.)

## Avantages, inconvénients et alternatives aux services

(Préciser.)

#### Modalités de la prestation des services

Le nombre de rencontres est de *(préciser, si le nombre de rencontres est prédéterminé)*. Les rencontres sont d'une durée de *(préciser)* minutes.

OU Le nombre de rencontres varie habituellement entre (préciser) et (préciser) et demeure variable selon la progression du processus.

#### Honoraires et modalités de paiement

Les honoraires professionnels sont de (préciser ; en dollars) par séance.

OU Les honoraires professionnels sont de (préciser ; en dollars) pour la totalité du processus.

Ces frais sont à la charge de (préciser le nom de la personne qui paie), qui devra payer en argent comptant, par virement ou par chèque (ou autre modalité convenue, préciser, le cas échéant) à une fréquence de (préciser). Un reçu attestant des honoraires versés sera remis à la personne qui paie.

(Ajoutez ce qui suit si vous facturez des frais pour les rendez-vous manqués.) Sur les reçus émis dans le cas de rendez-vous manqués, les frais seront libellés comme des frais administratifs.

(Si le psychologue le juge pertinent, ajouter une mention quant aux conséquences d'un retard du client ou du psychologue aux séances.)

#### **Cessation des services**

Le client peut retirer son consentement et mettre fin aux services professionnels en cours d'évaluation. En pareille situation, il est entendu que le psychologue en avisera (préciser le nom de la personne ou de l'organisme mandataire), auquel il ne pourra alors faire parvenir qu'un rapport partiel témoignant de son travail et contenant les renseignements recueillis ou toute autre information, conclusion ou recommandation que son engagement partiel lui aura permis de soutenir au moment du retrait du consentement et de la cessation des services. Le cas échéant, le payeur devra payer les honoraires professionnels correspondant à l'engagement du psychologue.

#### Confidentialité et ses limites

Le psychologue ne recueille que les informations qui sont strictement en lien avec son mandat. Pour réaliser celui-ci, il procède à une évaluation et transmet son avis, ses conclusions et ses recommandations au mandataire, (préciser le nom de la personne à qui l'information sera transmise). Le client qui consent à l'évaluation consent aussi à la transmission au mandataire des conclusions et des recommandations, puisqu'une telle transmission d'informations fait partie intégrante des services pour lesquels le psychologue est mandaté. La transmission d'informations, ainsi que du rapport, se fera donc au moment venu sans égards au fait que le client puisse ou non être en accord avec les conclusions et les recommandations.

Le rapport faisant état de l'expertise sera envoyé à *(préciser le nom de la personne ou de l'organisme)*. Le client devra faire une demande à *(préciser le nom de la personne ou de l'organisme)* afin d'avoir accès à ce rapport.

1	_	^	n	c	_	n	٠	_	m	e	n	4
ı	L	u	m	s	e	n	ш	μ	111	ıe	п	п

Je consens à recevoir les services professionnels tels qu'ils m'ont été proposés. J'ai pris connaissance du présent
document et j'accepte les conditions qui s'y trouvent, ayant par ailleurs obtenu des réponses satisfaisantes aux questions
que j'ai posées, le cas échéant.

Nom (client) :	
Signature (client):	Date :